

255 CHEMIN DU CAMP LAUVAS

**Société Civile Immobilière
au capital de 400 000 euros**

Nouveau Siège social : 89 rue de l'Assomption 75016 PARIS

Ancien Siège social : 41 rue Michel Ange 75016 PARIS

482 758 000 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 1^{er} mars,

A quinze heures,

Les associés de la SCI 255 Chemin du Camp Lauvas, société civile immobilière au capital de 400 000 €, divisé en 400 parts de 1 000 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Madame Marion CANLORBE, née ROMMETIN-GUIBERT
propriétaire de trois cent quatre-vingt-dix-huit parts, ci | 398 parts, |
| ✓ Monsieur Benjamin CANLORBE,
propriétaire d'une part, ci | 1 part, |
| ✓ Madame Alexandra MACHARD DE GRAMONT, née CANLORBE,
propriétaire d'une part, ci | 1 part |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marion CANLORBE, Gérante Associée.

DS
BC

DS
AMDG

DS
N C

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social
- mise à jour de l'adresse de la gérante
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 41 rue Michel Ange 75016 PARIS au 89 rue de l'Assomption 75016 PARIS, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 89 rue de l'Assomption 75016 PARIS

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide également de mettre à jour l'adresse de la gérante, soit :

Nouvelle adresse : 89 rue de l'Assomption 75016 PARIS

Les statuts seront mis à jour en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

DocuSigned by:

D006F3A0998040E...

DocuSigned by:

DECC2BED7D5D4AC... 321B783B21D74E6...